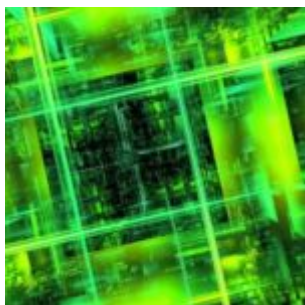


# Diminuer l'empreinte énergétique des produits numériques



© 2024 Les Echos Publishing

Si la numérisation est un facteur de décarbonation de certains secteurs, celui des TIC (technologies de l'information et de la communication), notamment des smartphones ou des ordinateurs, est lui-même producteur de près de 4 % des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) dans le monde. Et cela devrait continuer à augmenter : l'empreinte carbone du numérique pourrait, en effet, tripler en France entre 2020 et 2050 si aucune mesure n'est prise. Pour réduire l'empreinte environnementale des appareils, l'industrie doit adopter des principes d'écoconception.

## Atténuer l'obsolescence logicielle des ordinateurs

Dans cette optique, l'Arcep vient de publier une note mettant en avant des propositions politiques développées à partir de ses travaux sur le développement durable depuis 2019. Elle propose, par exemple, d'atténuer l'obsolescence logicielle des ordinateurs en assurant un support à long terme de leur fonctionnement systèmes. Ou encore d'étendre les exigences d'écoconception et d'étiquetage énergétique à d'autres produits numériques (par exemple, les routeurs et les décodeurs), en suivant le cadre européen existant pour les

smartphones, les tablettes et les ordinateurs.

Pour en savoir plus : [www.arcep.fr](http://www.arcep.fr)

© 2024 Les Echos Publishing